

## **Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Triage Sainte-Gertrude**

Comme vous et moi, *Monsieur Toulmonde* se perd dans tout ce qui se dit à propos du *Triage Sainte-Gertrude*. Heureusement, sa voisine, *Madame Ditou*, tente de répondre à ses questions. De mois en mois, *l'Infolettre* vous rendra compte de leurs échanges en matière d'*aménagement du territoire*.

---

*Monsieur Toulmonde* : Ma première question est un peu bête, mais d'où vient ce nom de *Triage Sainte-Gertrude* ?

*Madame Ditou* : Il n'y a jamais de bête question ! Cette appellation remonte à l'époque où le propriétaire des lieux mettait en vente le bois issu de la forêt qui, jusqu'au XIXe siècle, couvrait tous les terrains qui entourent la ferme Sainte-Gertrude et qui englobaient le Bois-des-Bruyères qui en est un petit reliquat. Les habitants avaient l'autorisation d'y prélever pour leurs besoins une portion « triée » de bois. Cette opération de « triage » se faisait à un lieu-dit qui en a conservé le nom. De nombreux lieux de la région font référence à l'abbaye *Sainte-Gertrude* de Nivelles qui possédait de très vastes propriétés.

*Monsieur Toulmonde* : Au *Triage Sainte-Gertrude*, j'ai entendu dire qu'il est question de construire, d'un côté de la drève du Garde, un zoning pour des PME et de l'autre côté de la drève du Garde d'implanter une école et un centre sportif. C'est légal ?

*Madame Ditou* : Les terrains du *Triage* sont principalement repris au *Plan de Secteur* en « Zone ZACC » à caractère économique, ce qui veut dire *Zone d'Aménagement Communal Concerté*. Le projet de zoning pour PME – Petites et Moyennes Entreprises - dont vous parlez, qu'on connaît aussi sous le nom de « Parking Fiat », a un statut différent car il est en zone d'activité économique et industrielle. Toutes ces zones sont potentiellement constructibles. Mais on peut aussi faire de ces terrains bien d'autres choses que de les « bétonner » sous une forme ou sous une autre.

*Monsieur Toulmonde* : Et qui décide de ce qu'on va faire ici ou là ?

*Madame Ditou* : Bonne question ! Imaginez un plateau de *Monopoly* qu'on appelle un *Plan de secteur*. Autour de celui-ci de nombreux joueurs défendent chacun leurs intérêts. Mais contrairement au *Monopoly*, *l'aménagement du territoire* n'est heureusement pas uniquement une affaire de chance et d'argent. Pour ces ZACC, comme leur dénomination l'indique, tous les joueurs devraient pouvoir donner leur avis, se concerter,.

*Monsieur Toulmonde* : Eh bien, ça ne va pas être facile de mettre tout le monde d'accord ! Entre les propriétaires des terrains, l'exploitant agricole, les vététistes, les promeneurs de chiens, la Bourgmestre qui veut son centre-ville, etc.

*Madame Ditou* : Et tous les autres ! Il y a, par exemple, aussi les questions de circulation routière. Ça va donc bien au-delà des quartiers du Chenois ou du Faubourg Ouest et même du territoire de Waterloo. La Commune de Rhode-Saint-Genèse, en Flandre, se dit aussi concernée.

*Monsieur Toulmonde* : Belle foire d'empoigne...

*Madame Ditou* : Vous avez bien compris que l'enjeu actuel est de déterminer à quoi pourraient être affectées ces zones de part et d'autre de la drève du Garde. Mais il y a des règles à respecter et l'esprit dans lequel on les applique. Les habitants vont-ils être réellement consultés, au préalable et pas simplement informés ? Y aura-t-il un vrai débat autour de différents projets ? Qui participera aux choix à l'heure où on parle beaucoup de participation citoyenne... Si vous êtes intéressé, je vous expliquerai ce qu'est un *Plan de secteur* et comment on joue au jeu de *l'aménagement du territoire*. Mais ce sera pour une autre fois car je dois aller conduire les enfants.